

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, CALABRE ainsi que Monsieur DAOUDI ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20241204-1-5-12-2024-DE

Date de télétransmission : 06/12/2024

Date de réception préfecture : 06/12/2024

Madame Marie-Pierre FAUQUEUR est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.5/12/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT l'impossibilité pour les services du cinéma d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget 2025 sans autorisation expresse de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la nécessaire continuité du service public au-delà du 31 décembre 2024,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoient que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

CONSIDERANT les montants limites fixés par chapitre au quart des crédits ouverts au budget annexe du cinéma « L'Antarès » 2024 :

- 20 Immobilisations incorporelles 2.000,00 €
- 21 Immobilisations corporelles 15.875,00 €

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 25 novembre 2024,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE A L'UNANIMITE

(3 abstentions : Mmes Benichou, Foursane et Mr Lachas)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma « L'Antarès », jusqu'au 15 avril 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit dans la limite globale de 17.875 €.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER, pour 2025, l'ouverture des crédits en investissement affectés par chapitre du budget annexe du cinéma « L'Antarès » à hauteur respective de :

| Chapitre | Budget primitif 2024 | Report | Budget total | 25% |
|------------------------------------|----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 8 000,00 € | 8 000,00 € | 2 000,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 63 500,00 € | 0,00 € | 63 500,00 € | 15 875,00 € |
| Total Investissement | 63 500,00 € | 8 000,00 € | 71 500,00 € | 17 875,00 € |

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal,
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne 06 DEC. 2024

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.